

Un plan social redouté chez Gainair

L'entreprise, spécialisée dans la pose de gaine, a jusqu'au 26 juillet pour trouver une solution. Malgré de probables départs volontaires, les licenciements semblent inévitables.

Emeline Collet
ecollet@larep.com

« **N**ous sommes dans l'attente ». Pascal, l'un des 112 employés de l'entreprise Gainair, à Autruy-sur-Juine, n'est pas bavard. « On préfère ne pas en parler ». Pourtant, le 16 mai dernier, le tribunal de commerce d'Orléans a bien décidé de placer la société en redressement judiciaire. La période d'observation court jusqu'au 26 juillet, date à laquelle il faudra bien prendre une décision.

« Il est impératif de compresser les effectifs »

Pour Maître Bruno Stoven, l'avocat de Gainair, le plan social est inévitable. « Si la société veut se redresser et ne pas couler définitivement, il est impératif de compresser les effectifs ». Dans la commune, il se murmure que les personnes qui souhaitent être licenciées inscrivent



ENTREPRISE. La situation est délicate, voire difficile, depuis l'année dernière pour Gainair.

■ À côté, la société Prova veut embaucher

Daniel Acat, fondateur de Prova (contraction de produits vanillés), a annoncé un investissement de 4 M€ pour le site d'Autruy-sur-Juine. La société est basée à Montreuil, en Seine-Saint-Denis. L'entreprise produit des arômes naturels (vanille, café, cacao) alimentaires. Elle fait partie des leaders mondiaux dans ce domaine. Une nouvelle ligne de fabrication va voir le jour dans le canton d'Outarville, dans un bâtiment existant. La construction d'un nouveau local a également été annoncée. Elle permettra d'augmenter les capacités de stockage. L'entreprise (55 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009) pourrait embaucher cinq ou six nouveaux collaborateurs à Autruy-sur-Juine. Prova emploie actuellement quarante-six personnes dans le Loiret.

sur le travail des employés, l'entreprise a accepté de travailler à perte », constate Christophe Guerton, maire d'Autruy-sur-Juine. « Aujourd'hui, Gainair est frappé de plein fouet par la crise du bâtiment. Et par une concurrence étrangère de plus en plus agressive », complète l'avocat de la société.

Se positionner sur des marchés plus rentables

L'année dernière, l'entreprise, spécialisée dans la pose de gaines, affichait un chiffre d'affaires d'environ quinze millions d'euros. « Cette année, elle est à dix millions. C'est une baisse très sensible. Mais il faut encore diminuer », estime Maître Stoven. En se consacrant, par exemple, à des marchés plus rentables. « Les stations d'épuration, par exemple, constituent un marché porteur ».

La situation est délicate, voire difficile, depuis l'année dernière. Le dépôt de bilan n'est pas une surprise. En 2010, Christophe Guerton avait déjà alerté le sénateur Jean-Pierre Sueur. « Nous n'avions pas ébruité l'affaire pour ne pas alarmer les fournisseurs ni les clients de Gainair. Nous espérons que la situation allait s'améliorer », se souvient l' élu municipal. Le sénateur était parvenu à obtenir le recouvrement d'une créance, ainsi que l'étalement de charges sociales. « Cette fois encore, je tiens les élus régulièrement informés. Nous avons proposé notre aide à Daniel Hériaud, le directeur ». ■

déjà leur nom sur une feuille. « Les départs volontaires ou négociés seront privilégiés », confirme l'avocat. « Mais ce ne sera pas suffisant. Il y aura forcément un peu de casse pour éviter l'horreur. Si Gainair continue sur cette lancée encore six mois, c'est la liquidation assurée ». Une nouvelle qui ne rassure pas les syndicats et les salariés.

La sortie de l'impasse devrait également passer par une diversification de l'activité. « Pour as-